



LES MODALITÉS D'AFFECTATION À L'ÉREA

EREA Les Terres Rouges

9 rue Jean GIONO

B.P. 10077

49181 - Saint Barthélemy d'Anjou



CONTACTS

Tél : 02 41 95 70 00

Mail : ce.0490925p@ac-nantes.fr

Site : <http://terres-rouges.paysdelaloire.e-lyco.fr/>



Collégiens de la 5e à la 3e En SEGPA

▶ Création du dossier

Dossier à élaborer avec l'établissement d'origine

Un bilan scolaire

Un bilan psychologique établi par un.e psychologue de l'éducation nationale

Un bilan social établi par un.e assistant.e sociale

▶ Examen du dossier

Le dossier sera examiné à la D.S.D.E.N du Maine et Loire par la **Commission Départementale de l'Orientation** (CDO).

L'avis de la CDO est déposé **fin juin**, à l'issue de cela, si le dossier est accepté, la famille recevra une notification d'affectation.

▶ Inscription à l'établissement

Pour procéder à l'inscription, la famille doit contacter l'EREA afin de **convenir d'un rendez-vous**.

Procédure post 3e En CAP

1

Début Juin - Formulation des vœux

Avec l'établissement d'origine

L'élève peut formuler 10 vœux d'orientation maximum sur toute l'académie de Nantes.

2

Fin Juin - Résultats de l'affectation

Autour du 30 juin, l'élève reçoit les réponses aux vœux des formations demandées par l'établissement d'origine.

Si l'élève est affecté à l'EREA, la famille recevra une notification d'affectation.

3

Inscription à l'établissement

Pour procéder à l'inscription, la famille doit contacter l'EREA afin de convenir d'un rendez-vous.